

S O M M A I R E

Un château à vendre
page 1/2

Feu vert ou feu rouge
page 3

Les sentiers piétonniers
page 4

Les cartes de vœux
Le salon de peinture
Nettoyage de printemps
page 6

Courrier des lecteurs
page 7

Certains penseront qu'il s'agit d'une nouvelle association, d'autres que le comité de défense a choisi de changer de nom,... et vous aurez tous un peu raison : en fait, nous fêtons en l'an 2000 notre quarantième année d'activité ininterrompue au service de notre commune. Quel bel anniversaire! En effet notre comité a été créé le 9 juin 1960 par un groupe d'apôtres qui avait décidé de faire face à un vent de folie qui s'était emparé de nos édiles. Ceux-ci s'apprêtaient à cette époque à faire de l'Etang-la-Ville ce que sont devenus par la suite les Grandes Terres, le plateau de Bel-Air et bien d'autres endroits. Dans notre commune, il ne s'agissait pas moins que de raser le château, d'implanter de nombreux bureaux à l'Auberderie et d'ouvrir le champ à l'invasion de ce que nos prédécesseurs avaient appelé des constructions de "grands cubes".

Et si notre commune a pu conserver aujourd'hui son aspect de bon gros village cerné par la forêt de Marly, nous ne répéterons jamais assez que c'est grâce à l'action de notre comité et de ses promoteurs. Aussi, c'est avec une grande émotion que nous avons relu les premiers compte-rendus des années 60/61, et dans ce bulletin nous avons décidé de reprendre ceux qui relatent la dramatique histoire du château. C'est à une véritable lutte que se sont livrés nos prédécesseurs, ce qui explique le changement de nom de l'association devenue par la suite "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois". Que cette action ancienne nous inspire pour guider notre volonté dans les années 2000.

Certes les temps ont changé et nous sommes tous d'accord aujourd'hui, et nos élus l'ont bien compris, pour maintenir le calme, la tranquillité, et le charme

de ce havre de paix que nous habitons et que nous avons choisi. Cette volonté s'oppose à la nouvelle notion légale de grande agglomération qui tente de nous lier aux communes voisines en formant des ensembles de 100.000 habitants, pour déboucher par exemple sur 20 % de logements sociaux alors que le besoin de la commune est inférieur à 5%, et que nous chercherions plutôt à nous raccrocher à une notion de véritable "réserve verte".

Nous devons donc rester vigilants. La tempête récente, mal prévue, qui est venue dévaster nos arbres et couper nos lignes électriques nous l'a bien montré : tout peut arriver. Alors, sachons maintenir nos capacités de mobilisation.

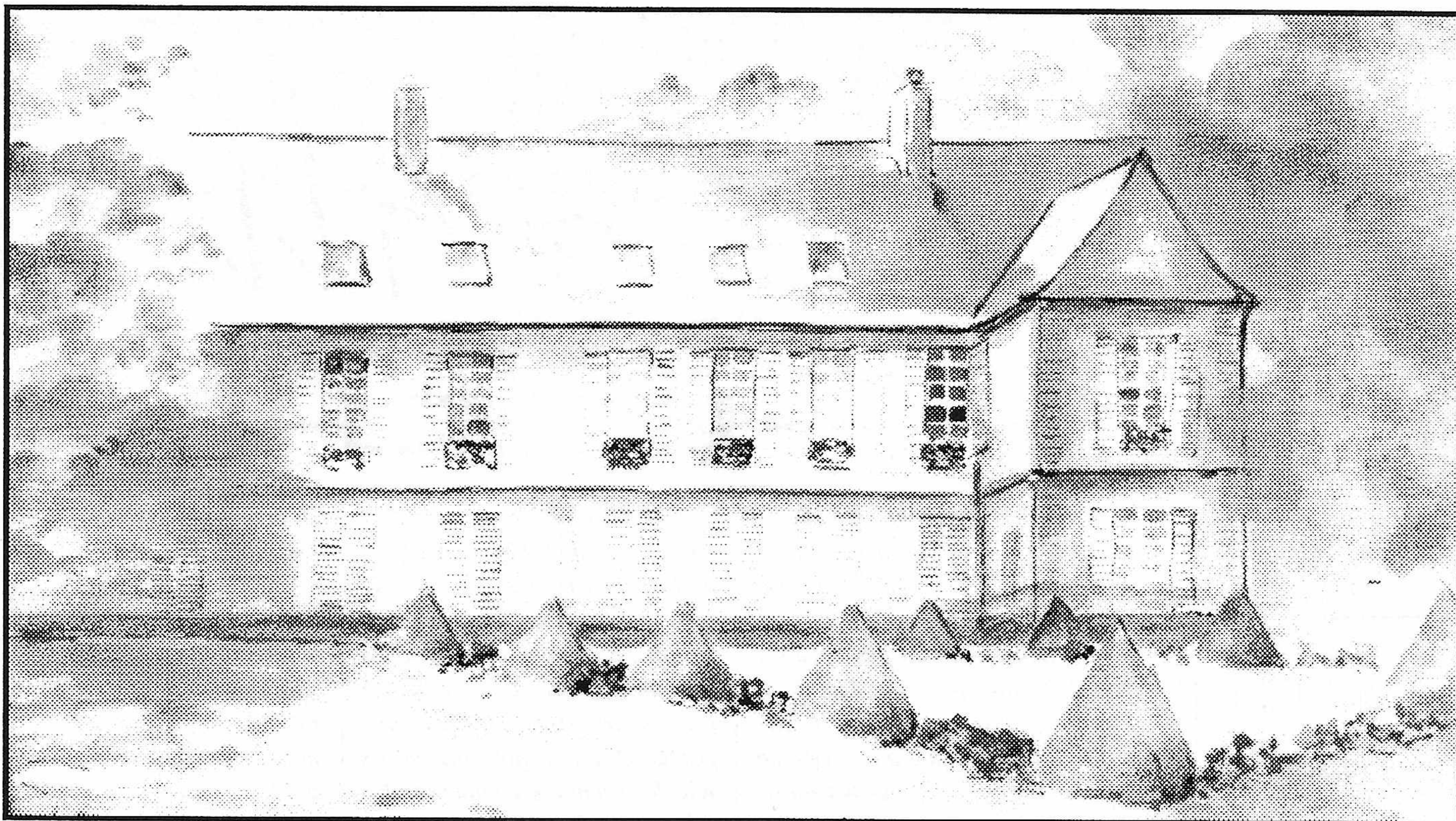
Un château A VENDRE

L'ancien château du chancelier Séguier et son parc, abandonné à tous vents depuis la guerre, a été racheté par la société Manéra en 1960 pour en faire des immeubles collectifs. Devant le risque réel de voir le château disparaître et de nombreux immeubles faire leur apparition à l'Etang-la-Ville, un groupe très motivé de 4 personnes a pris le 9 juin 1960 l'initiative de "constituer la société les Amis de l'Etang-la-Ville dont l'objet est de conserver et protéger le caractère agreste de la commune, de favoriser son développement et de faire des recherches

sur son passé."

La première réunion s'est tenue le 30 juillet 1960. Les extraits de compte-rendu sont en italique. Le comité de direction de la société se réunit pour entendre plusieurs démarches faites auprès des services publics au sujet d'un projet de construction d'immeubles collectifs - 146 logements pour 600 pièces - sur l'emplacement du château, qui serait détruit, et de son parc, projet auquel la société prend une position de nette opposition. Parmi ces services : le ministère des affaires culturelles, les monuments historiques, les

bâtiments de France pour la Seine et Oise, le ministère de la construction et du logement à Versailles. Il apparaît que la meilleure protection serait la proximité de l'église dont le périmètre de classement (500 mètres) couvre le château et une partie du parc, mais le service des monuments historiques ne peut envisager le classement du château, faute de crédit, et son intervention éventuelle se bornerait à limiter la hauteur des bâtiments...



Un château A VENDRE

Au cours de la réunion suivante, le 30 juillet, Monsieur Ferrari fait part de... ses patientes recherches sur les descendants vivants des propriétaires du château depuis sa construction en 1620. Il s'est mis en rapports avec les descendants des Séguier et des Fonton. Tous voudraient bien... mais... Le comité prend connaissance des réponses très favorables de Georges Duhamel et du secrétaire de l'académie Française, dont Pierre Séguier chancelier de France fut l'un des fondateurs.

Le 5 août, le comité écrit au Maire... pour lui signaler le décret interdisant l'application à l'équipement scolaire, des droits ou contributions quelconques que les municipalités prélèvent sur les constructions neuves. Ces dispositions doivent avoir pour effet de diminuer considérablement l'intérêt du projet de construction d'immeubles collectifs... (la commune a en effet un grand besoin d'argent pour la construction du nouveau groupe scolaire pour un coût de 1 million de nouveaux francs).

Entretien avec le Maire, Monsieur Bernazais, le 8 septembre. Celui-ci... assure de ses bonnes intentions à l'égard de notre association. En ce qui concerne le projet du château, il n'a rien reçu de l'acquéreur du domaine. Mais quand ce projet sera déposé à la mairie, il garantit que la société sera convoquée pour donner son avis... Par ailleurs un projet d'exposi-

tion de peinture et de sculpture est envisagé dans la salle de l'auberge des Marronniers, rue Jean Mermoz.

A la réunion du 24 septembre, il est noté que... le projet de construction d'immeubles marque le pas... Par ailleurs le plan d'aménagement de la région parisienne vient de voir le jour et un plan d'extension des communes doit être établi avec le concours des Maires, aussi... il serait bon d'écrire au Maire de l'Etang pour lui suggérer de ne pas l'arrêter définitivement sans avoir demandé notre avis... Puis le comité examine les raisons pour lesquelles l'Etang-la-Ville ne devrait pas se transformer en cité de type urbain : ... les moyens de transport, la viabilité, l'évacuation des eaux usées... pour toutes ces raisons l'extension de l'Etang-la-Ville ne peut se concevoir que sous forme de maisons individuelles, et le comité décide d'exercer un freinage constant de tout autre déviation...

Le 8 octobre à 16 heures une délégation du comité rencontre Monsieur Bernazais, Maire, assisté de plusieurs adjoints. La discussion... est tout entière dominée par le besoin d'argent de la commune (la construction du groupe scolaire)... Puis communication est faite du plan de masse établi par la société Manéra : ... les bâtiments seraient construits à pans de bois, et couverts en tuile brune, La hauteur desdits bâtiments ne dépassant pas 2 étages sur rez de chaussée, le ru serait canalisé et la route de St Germain portée à 8 mètres... En ce qui concerne... la destruction du château, prévue par le projet Manéra, le conseil municipal se montre totalement insen-

sible aux arguments de Monsieur Ferrari, et les efforts déployés par ce dernier restent sans effet. Aucune assurance n'est donnée sur la protection de cette noble demeure d'un des fondateurs de l'académie Française...

Le 7 novembre, le comité prend connaissance... d'un nouveau projet de construction dans la rue Jean Mermoz sur l'emplacement de l'auberge des Marronniers qui serait rasée. Il est à craindre que le caractère "village" de l'ancienne Grande-Rue ne soit gravement compromis par un immeuble collectif moderne. Le comité décide de transmettre au Maire le voeu que le permis de construire ne soit pas délivré sans que des conditions spéciales soient imposées quant à la hauteur du bâtiment, sa toiture et son architecture générale... De plus l'auberge des Marronniers doit être comprise dans le périmètre de protection de l'église...

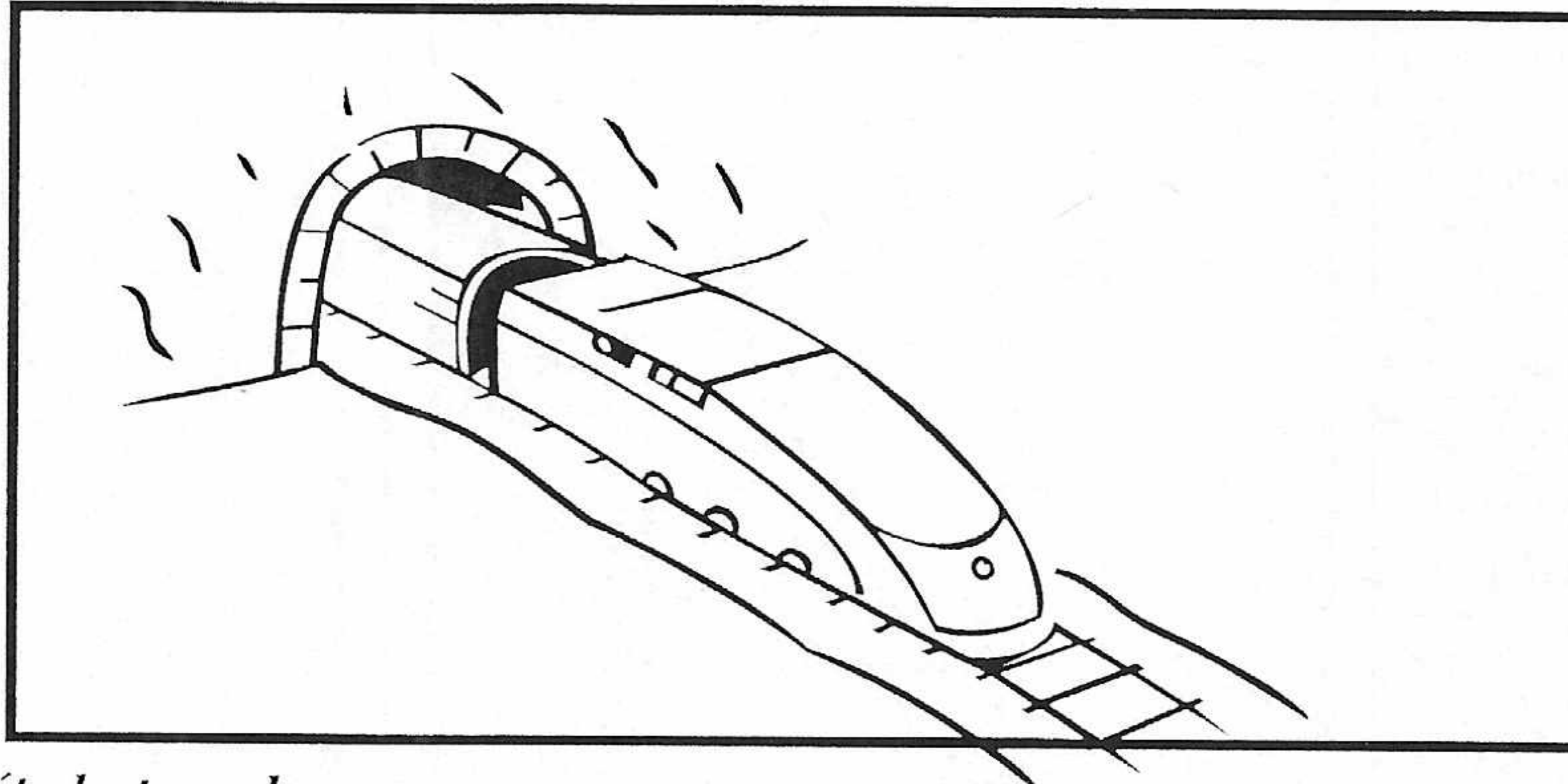
Une dernière réunion s'est tenu le 18 décembre à St Germain pour essayer de fédérer les sociétés qui oeuvrent dans le même sens à St Germain, Versailles, St Cloud et à l'unanimité des présents des principes généraux sont adoptés : ...chaque localité doit conserver sa physionomie propre... en conséquence tous les moyens légaux doivent être employés pour faire échec aux projets de construction d'immeubles collectifs... Ce sera le seul souffle d'optimisme en cette fin d'année 1960. Les nuages restaient accumulés au dessus du Château et tout pouvait arriver.

(à suivre)

Feu vert ou FEU ROUGE



Le 28 octobre dernier, nous écrivions à Monsieur Jean-Yves Bouhourd, Président du syndicat mixte d'études pour la réouverture de la grande ceinture (SMERG), pour lui rappeler que "...si la décision de mettre en place une navette avec gare de correspondance à Saint Nom, paraît claire et donner satisfaction à tous, il n'en reste pas moins une grande inquiétude pour les nuisances sonores..."



Nous avons reçu le 3 décembre une réponse dont nous vous donnons ci-contre la copie :

Et en ce début d'année, où en sommes-nous ?

Les financements des équipements nécessaires à la mise en place d'une navette St Germain/Noisy sont acquis et les travaux devraient commencer cette année à l'Etang-la-Ville par le prolongement des quais côté grande ceinture, la reconstruction du pont des Muses trop étroit et trop bas, puis la réalisation de la correspondance entre notre ligne de St Lazare/ St Nom et la grande ceinture, la réfection de la ligne et la mise en place des murs anti-bruit. Si la navette n'intéresse pas ou très peu les Stagnovillois, par contre, l'avantage de cette réalisation c'est de transformer concrètement la gare de St Nom en gare de correspondance.

En ce qui concerne les nuisances phoniques inévitables, les nouvelles dispositions plus restrictives adoptées en novembre 99, obligent la SNCF à revoir les protections prévues dans la déclaration d'utilité publique de 1993. Nous demandons au SMERG, instance intercommunale la mieux habilitée pour défendre nos intérêts, d'être exigeant sur l'efficacité des protections qui seront adoptées. Cette révision obligera par ailleurs les bailleurs (conseil régional,...) à trouver le financement complémentaire nécessaire pour les réaliser.

Enfin, le principe de prolonger cette réouverture de Noisy vers Versailles et le sud, devrait être discuté prochainement et un premier budget prévisionnel dégagé. Une nouvelle enquête devra être ouverte en 2002/2003 pour déboucher sur une DUP. Le prolongement Nord ne serait étudié qu'ultérieurement et les feux passeront de nombreuses fois du vert au rouge d'ici là.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES

Saint-Germain-en-Laye, le 03 DEC. 1999

POUR LA REOUVERTURE
DE LA GRANDE CEINTURE

SECR:
MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

COMITE DE DEFENSE ET DE
PROTECTION STAGNOVILLOIS
59, rue de Saint-Nom

78620 L'ETANG-LA-VILLE

A l'attention de Monsieur CHAUVIN

Monsieur,

Par courrier en date du 28 octobre dernier, vous m'avez rappelé votre inquiétude sur les nuisances sonores liées à la réouverture de la ligne de Grande Ceinture au trafic voyageurs, en particulier pour les riverains de la route et du chemin des Sablons.

Le SMERGC a manifesté avec force, et récemment encore par la modification de ses statuts, sa volonté d'être associé à toutes les études et à toutes les étapes préalables au lancement des travaux. Des contacts réguliers ont lieu avec RFF, Maître d'ouvrage et SNCF, Maître d'ouvrage délégué. Les représentants de ces deux organismes étaient d'ailleurs présents au dernier Comité de notre Syndicat, le 17 novembre dernier.

Les délégués du Conseil Municipal de Mareil-Marly, au sein du SMERGC, sont intervenus sur ce problème des isolations phoniques.

Le représentant de RFF (Réseau Ferré de France) a répondu qu'un récent décret était venu modifier les normes existantes en matière de transport ferroviaire. Il en sera donc tenu compte et des modifications seront apportées, si nécessaire, au dossier d'origine qui a fait l'objet de la déclaration d'utilité publique.

Ce sont les premières réponses que je peux vous donner à ce jour. Soyez assuré que je suis et que je resterai vigilant sur ce dossier, qui me tient tout autant à cœur.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Syndicat Intercommunal,

Jean-Yves BOUHOURE



Les sentiers Piétonniers

Il est agréable d'habiter L'Etang-la-Ville et la

plupart des Stagnovillois reconnaissent volontiers la chance qu'ils ont d'y résider.

Cet agrément résulte d'un environnement exceptionnel - la forêt de Marly enserme le village au Sud, à l'Ouest et au Nord -, d'une morphologie favorable - des plateaux peu inclinés dominant par des coteaux assez raides les vallons marqués par les trois routes principales de la commune -, un habitat pavillonnaire peu ou moyennement dense, interrompu par quelques groupes d'immeubles de hauteur limitée.

Pour beaucoup de ses habitants, et surtout pour les plus âgés, les sentiers piétonniers contribuent au plaisir d'y vivre. Le plan schématique ci-contre indique la situation de ces sentiers.

Ces sentiers sont parfois très anciens comme celui du Dessus des Jardins. Ils sont parfois plus récents et quelquefois même ils ne sont encore qu'en projet.

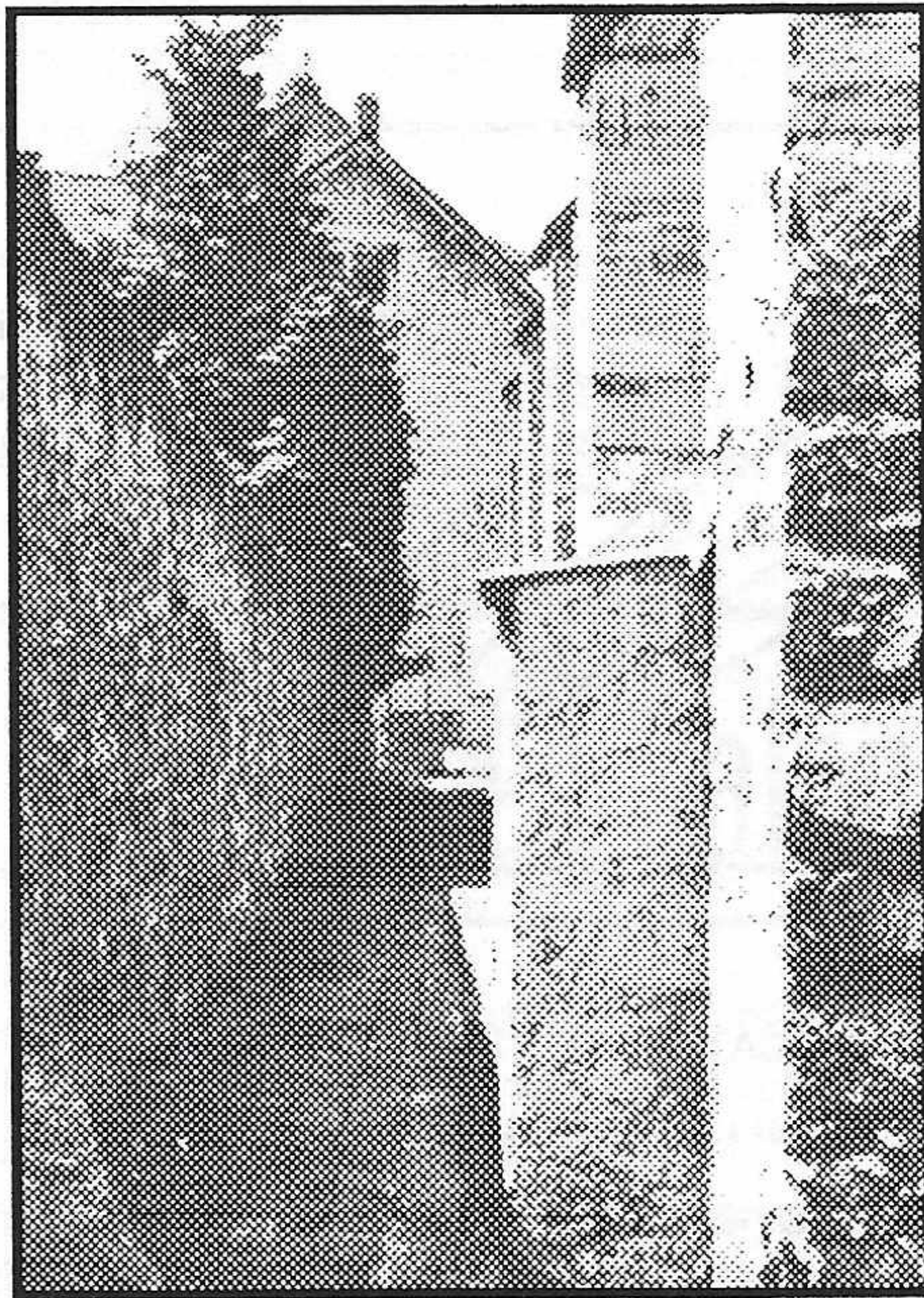
Parmi ces derniers, nous citerons :

- le Chemin de la Niche prolongé qui, le long du rû, ira jusqu'à la rue du Pré de l'Ile,
 - le sentier qui reliera un jour la rue des Méronneries à la rue des Plantes,
 - le sentier de la Fontaine de Brosse, entre la rue de Saint-Nom et le chemin des Mignotteries.
- La réalisation de ces sentiers demande des achats ou des échanges de terrains, peu importants pour les deux derniers dont les plateformes appartiennent déjà à la Commune pour l'essentiel. Par contre, la prolongation du chemin de la Niche sera plus difficile. Mais ce sentier présente surtout un intérêt de promenade tandis que les deux autres sont utiles l'un pour gagner la gare de L'Etang, l'autre pour monter de la rue de Saint-Nom au nouveau cimetière par le chemin de l'Aqueduc.

Un dernier sentier, prévu au Plan d'Occupation des Sols, n'existe pas aujourd'hui : il s'agit de celui qui descendra de la rue des Sablons jusqu'au chemin des Pigeonnières en longeant à l'Ouest la propriété de M. et Mme Castanier. Une partie des terrains nécessaires appartient déjà à la Commune.

Citons maintenant les sentiers existants :

- A**- la ruelle de la Ferme, bien utile au piéton qui souhaite éviter le tournant, dangereux à notre avis, de la rue Fonton;
- A**- la ruelle des Marais, d'un cachet certain, entre la placette des logements sociaux et la rue de Saint-Nom, utile pour descendre au village;
- B**- le chemin des Ecoliers que les enfants allant



à l'école empruntent pour monter de la Côte du Moulin au chemin du Clos Saint-Martin et à l'école;

C- le chemin du Jouet d'Eau, près de la gare de Saint-Nom, bien connu des usagers de la CGEA et qui fera prochainement l'objet de travaux d'améliorations;

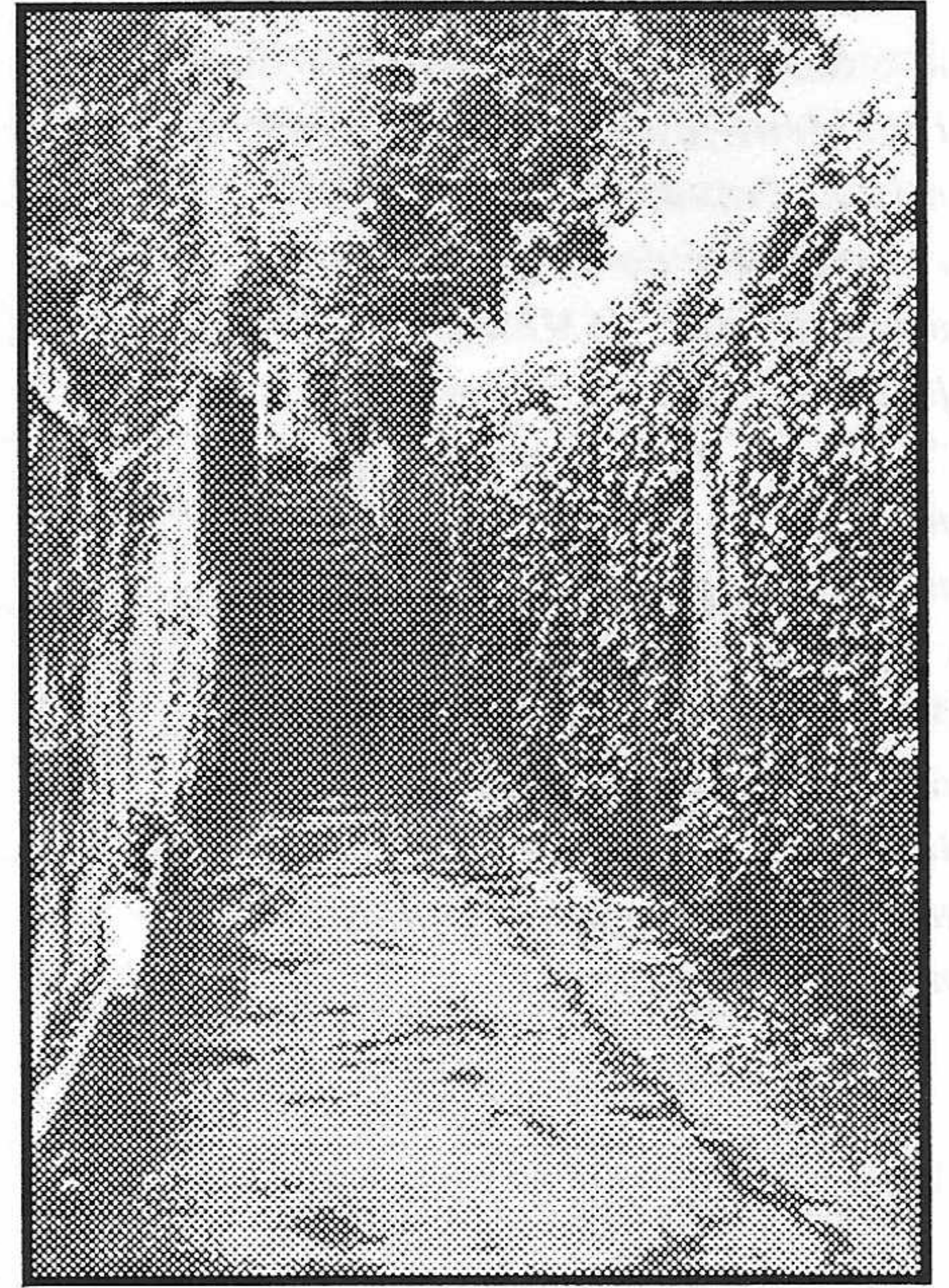
C- le chemin de la Butte-Durand, entre la rue de la Garderie et la rue de Noisy : ce chemin, ombragé l'été, à flanc de coteau, domine le rû du Val de Cruye qui coule au bas du terrain que la Commune a reçu en don de l'un de ses habitants aujourd'hui disparu;

C- la sente des Guérines monte de la rue des Guérines au chemin des Bornes entre des murs de végétation ou des clôtures qui empêchent malheureusement toute vue sur le vallon de la rue de Noisy et les coteaux d'en face;

D- le chemin de la Chancellerie relie le bas de la rue de la Montagne aux escaliers de la rue E. Guinard;

D- le chemin du Dessus des Jardins, tracé en haut du coteau qui descend vers le centre du village, et d'où l'on a, quand les végétations des riverains le permettent, de très belles vues sur le village, les coteaux nord et la forêt; ce chemin a été prolongé il y a quelques mois jusqu'à la rue J. Mermoz à proximité de la place du Marché; les travaux nécessaires à l'éclairage du chemin sont commencés : ils auraient pu être achevés en 2000 si la tempête du 26 décembre n'avait pas tant coûté à la Commune;

E- le chemin du Chevaudeau (ou du Chevaudaux) longe le mur d'enceinte de la forêt - ce qu'il en reste plutôt - entre le chemin de la



Côte du Moulin et la gare de Saint-Nom; très utile pour ceux qui prennent le train à Saint-Nom, ce chemin est éclairé la nuit dans sa partie la plus fréquentée entre le chemin de la Butte et la gare.


F- Le chemin du Clos Lardé, entre le haut du chemin des Boulins et le chemin des Brosses, est tracé sur le Tour d'Echelle de la Forêt (qui est propriété de l'ONF); il est agréable à suivre l'été; il est peu praticable aujourd'hui à cause des nombreux arbres abattus ou penchés par la tempête de décembre.

Cette rapide revue des sentiers piétonniers de notre village montre combien nous sommes déjà riches de possibilités de promenades sur des sentiers réservés aux piétons. Ces sentiers sont bien entretenus pour la plupart. Ils sont également utiles le plus souvent pour ceux qui prennent le train à l'une ou l'autre des gares de L'Etang ou qui souhaitent se rendre en certains endroits de la commune : écoles, centre du village, cimetière.

Que peut-on souhaiter à leur propos?

En premier lieu, que leur aménagement progresse dans les temps qui viennent, mais que leur achèvement n'intervienne pas dans un avenir trop lointain. Et nous songeons en particulier à l'éclairage des chemins déjà bien praticables et utilisés tel celui du Dessus des Jardins. Egalement, que ces sentiers soient dotés, de place en place, de bancs permettant de s'y asseoir tout en jouissant de vue souvent très belles. Peut-être faudrait-il aussi prévoir l'acquisition, ça et là, des quelques mètres carrés nécessaires à la mise en place de ces bancs ailleurs qu'au milieu du sentier ?

L'ÉTANG LA VILLE



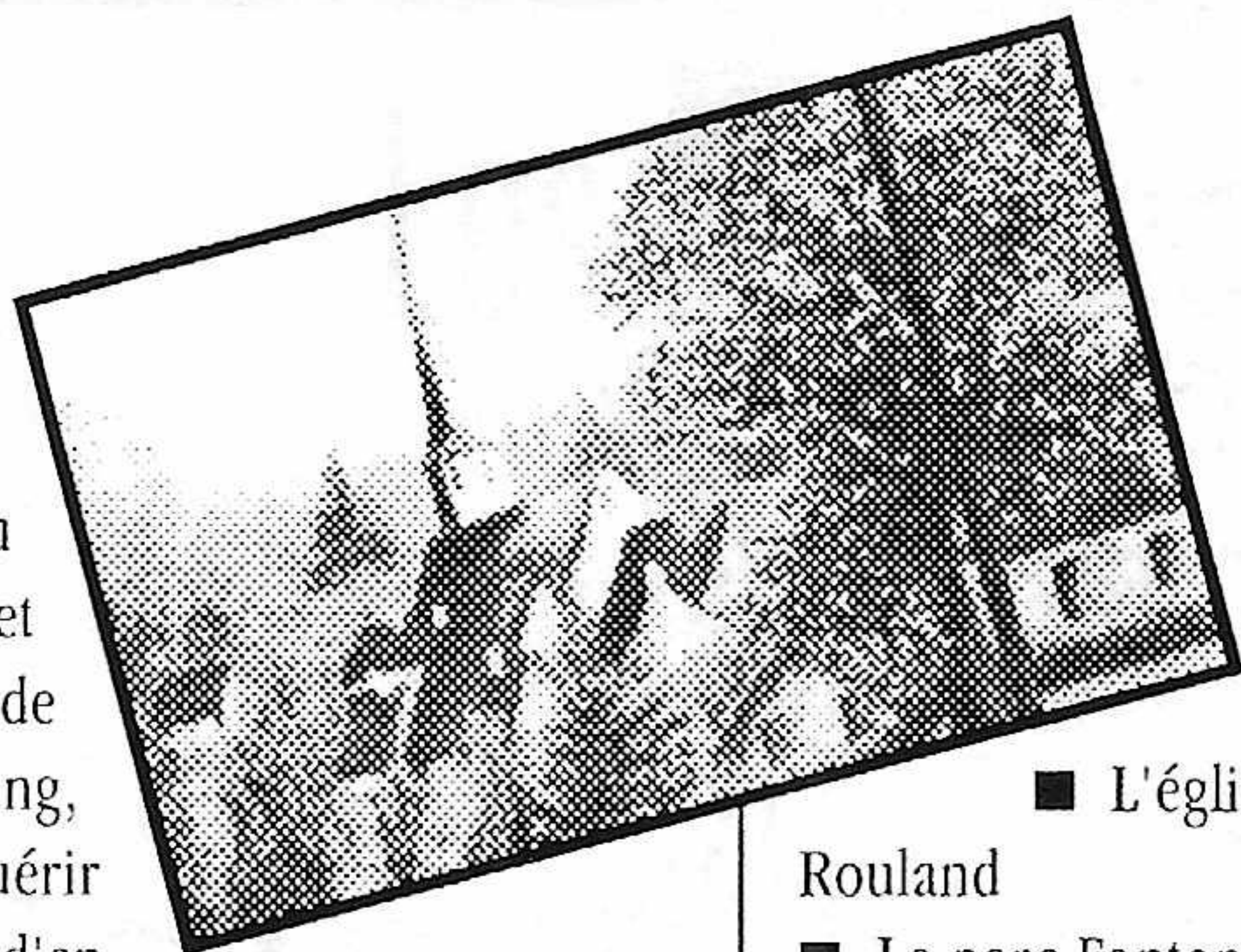
**PETIT
PLAN
PETIT**

MODÈLE DÉPOSÉ
REPRODUCTIONS
(même partielles)
INTERDITES

BP 26 - 78160 MARLY-LE-ROI

Les cartes de vœux

Au moment du salon de peinture, et depuis à la maison de la presse de l'Etang, vous avez pu acquérir des cartes de vœux, d'anniversaire ou de félicitations, éditées à partir de peintures et de dessins réalisés par des artistes de notre région.



■ Le château de L'Etang, aquarelle de Mme Claude Paule Fournier Lavoisé

■ L'église de l'Etang, dessin Mr André Rouland

Rouland

■ Le parc Fonton, aquarelle par Micha

■ Le village, huile de Mme Marion Danion

■ L'église, huile de Mme Yvonne Schlecht

C'était un pari audacieux à cause de l'importance de l'investissement, mais nous étions sûrs que cette réalisation, mettant en valeur notre village, aurait votre adhésion. Aussi nous sommes décidés à continuer en renouvelant cette première série et en préparant un jeu de cartes postales artistiques.

Le Salon de peinture

Les 27 et 28 novembre 1999 a eu lieu notre trentième salon de peinture et d'arts décoratifs. Rappelons qu'il s'agit d'un salon ouvert à tous et en particulier à des artistes amateurs ou professionnels demeurant à L'Etang et ses environs.

Il ressort de l'avis des participants et des nombreux visiteurs que ce fut un "bon salon".

Notre association a toujours tenu à faire de ces deux journées une manifestation artistique et de convivialité.

Sur le plan artistique, nous avons toujours eu comme règle de ne pas recourir à une sélection préalable des œuvres ou des artistes. Et nous avons constaté, encore cette année, que chaque fois la qualité des œuvres exposées est remarquable et le niveau général du salon en constante progression. Preuve en est le grand nombre de ventes réalisées au cours de ces deux journées.

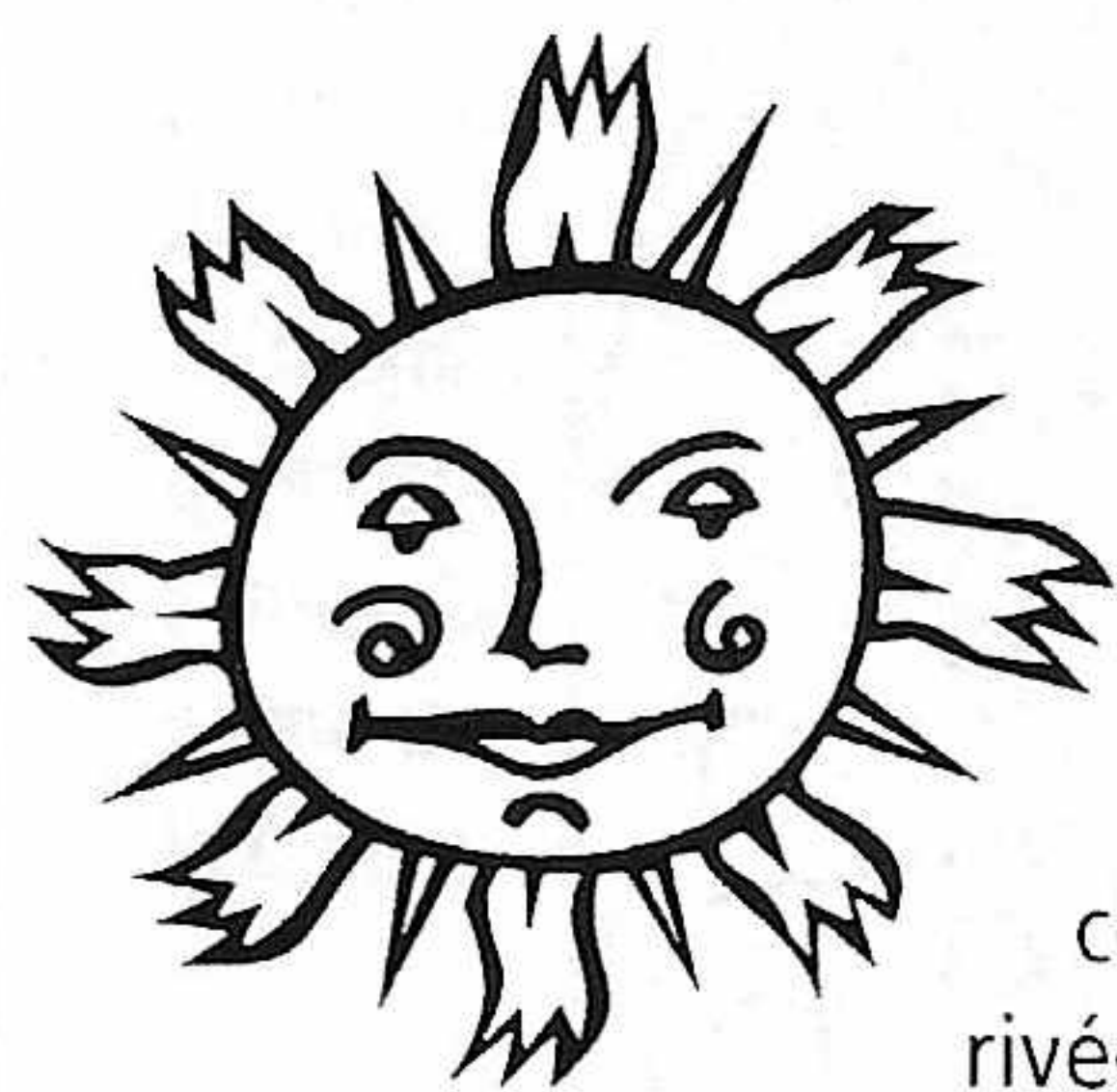
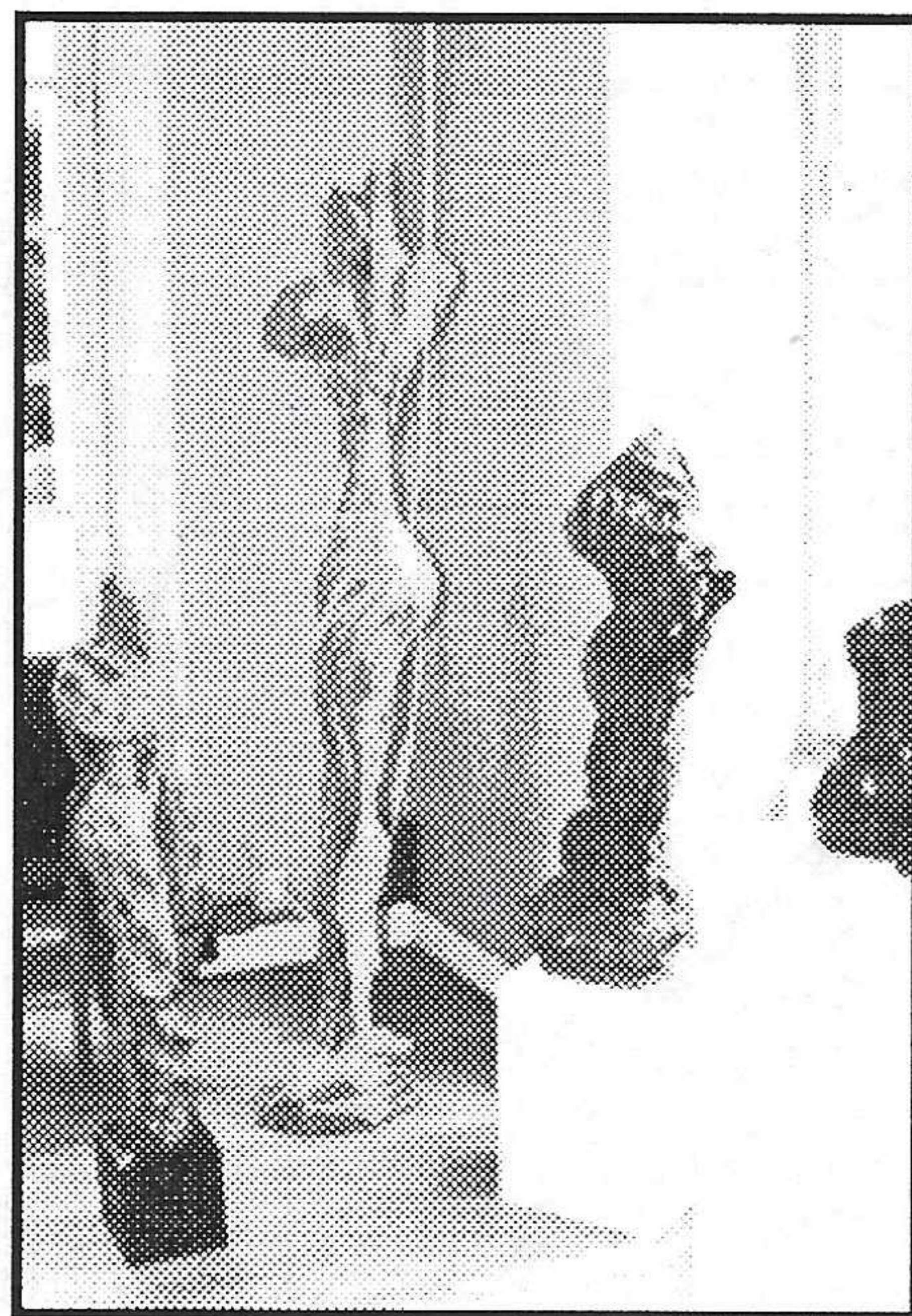
Comme nous le disions plus haut ce salon est particulièrement ouvert aux habi-

tants de notre chère commune, et nous invitons tous les artistes qui souhaiteraient participer à notre prochaine édition, et qui ne l'ont jamais fait, à se faire connaître. Toutefois, afin de donner un peu de sang neuf et de vie à notre manifestation, nous demandons parfois à des artistes venus d'ailleurs d'exposer leurs œuvres. Plusieurs régions ou pays étaient représentés au trentième salon.

Sur le plan de la convivialité nous avons tout particulièrement tenu cette année à associer tous les habitants de l'Etang à ces deux journées en invitant notamment à notre vernissage tous les commerçants qui ont eu la gentillesse de mettre notre affiche sur leur vitrine; nous profitons de ces quelques lignes pour les en remercier.

Enfin profitons en aussi pour remercier Monsieur le Maire de sa présence lors de notre vernissage et de la mise à notre disposition de cet écrin magnifique que sont les salons de la mairie pour notre exposition.

Nous vous donnons déjà rendez-vous les 25 et 26 novembre 2000 pour notre 31^{ème} salon.



Pour la cinquième année consécutive à l'arrivée du printemps,

notre comité organise une

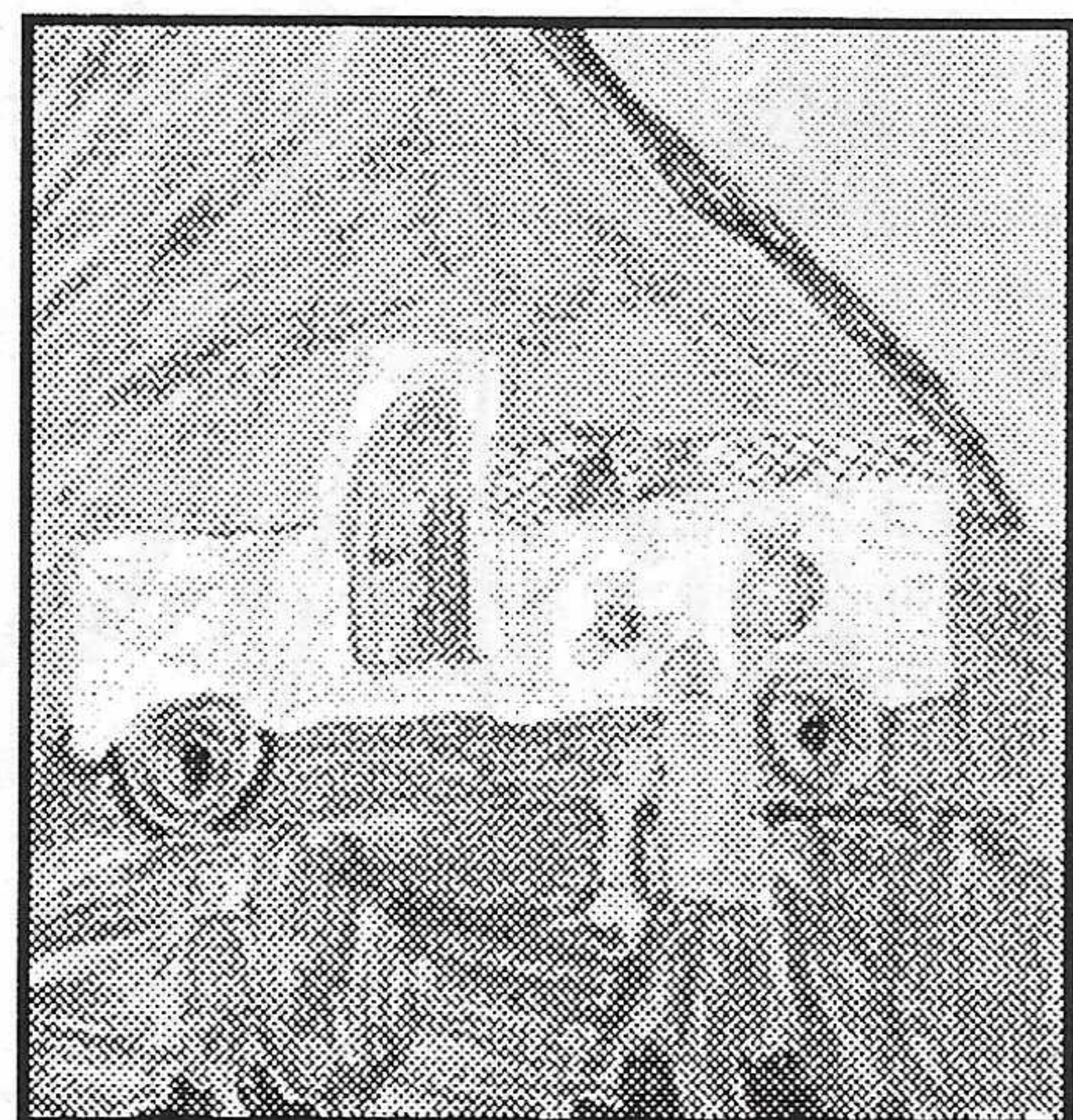
opération de nettoyage des rues et chemins de notre village, sous le patronage de la municipalité, le samedi 18 mars dans l'après midi.

Même si les acteurs principaux en seront, comme les années précédentes, les enfants de notre école, tous les adultes sont conviés à y participer, qu'ils soient parents ou non. Ne montrons pas aux enfants qu'ils sont les seuls à s'inté-

resser à la propreté du village et venons nombreux au point de ralliement :

**Place du marché
samedi 18 mars à 14 heures.**

Trois circuits sont prévus. Nous serons équipés avec des gants et sacs fournis gracieusement par le magasin SHOPI. Nous terminerons notre balade vers 16 heures à la maison de la chaussée par un goûter et une remise de diplôme.



Opération "nettoyage de printemps"

Le courrier Des Lecteurs

Vous avez la parole

Vous souhaitez réagir à l'actualité de notre village, donner votre sentiment sur un fait de société, conter une anecdote.... Cette rubrique vous est ouverte, pour peu que votre point de vue intéresse un large public. Nous rappelons toutefois que cet espace de dialogue ne peut en aucun cas être utilisé pour des règlements de comptes entre particuliers ou des litiges avec la justice, les collectivités locales ou l'administration. Tout courrier anonyme ne peut être publié. Merci d'en tenir compte.

De Monsieur JP L.

Je constate une grande utilisation du niveau des nuisances ferroviaires locales. Bravo ! Mais pourquoi aucun parti vert, verdâtre ou de toute autre couleur ne dénonce-t-il jamais la pollution que représente l'affichage routier ? Suis-je le seul à penser que beaucoup de nos communes sont défigurées par ce fléau ? Pouvez-vous nous préciser si cette "maladie" risque de frapper un jour l'Étang ? Et si non pourquoi ?

La publicité est réglementée par une loi du 29 décembre 1979 et de nombreux décrets d'application. Ces textes ne permettent en aucun cas de supprimer totalement la publicité (dont les panneaux routiers de 4 x 3 mètres). Les communes peuvent seulement limiter ou non, à leur convenance, les panneaux, néons, et autres enseignes. Si bien que la laideur d'une route, proche d'ici, qui mène à un hypermarché, est en quelque sorte programmée par les communes traversées (qui rappelons-le ne peuvent pas tout interdire). L'Étang-la-Ville est heureusement jusqu'à maintenant épargnée (et gardez cela pour vous) uniquement grâce au fait que nous sommes dans un "cul de sac" et qu'il y a peu de transit intercommunal : d'où le désintéret des publicitaires pour notre charmant village, encore bien vert, lui.

De Madame M IR.

Le STOP de la rue de la Montagne/Chemin du Cabaret est très négligé des automobilistes. Suggestion : Si il y avait un passage piétons, il attirerait peut-être plus l'attention des conducteurs et ferait un peu mieux respecter le stop. Nous apprécions vos interventions. Cette demande qui est soutenue par une large majorité des riverains qui empruntent ce chemin pour se rendre dans le centre du village a été soumise à la commission de l'urbanisme....

De Monsieur A M.

Copie de lettre adressée à la mairie le 14 novembre 1999 : ... demande de bien vouloir supprimer les trois petites marches situées au deux pas de la mairie (entre la mairie et les immeubles du Parc) afin de les remplacer par un plan incliné... Créant un passage facile pour les handicapés et les mères de famille

poussant leurs voitures d'enfant... Je saisis cette occasion pour vous féliciter vivement du dernier bulletin, et de la création d'un courrier des lecteurs qui devrait s'avérer intéressant et utile.

Cette nécessité bien sûr l'accord du responsable administratif des immeubles, mais sa réalisation devrait améliorer l'aspect pratique mais aussi esthétique de ce passage. C'est pourquoi nous la soutenons.

De Monsieur M T.

Je suis particulièrement choqué à chaque fois que je me rends au cimetière par l'état pitoyable de délabrement de la tombe d'Emile Guinard. La plaque de marbre est à peine lisible, la tombe d'effondre, jamais une fleur le 11 novembre alors qu'une rue fréquentée porte son nom à proximité ! Si il n'y a plus de famille pour entretenir cette tombe, ne serait-il pas possible à la municipalité ou à l'association des anciens combattants de la rendre un peu plus décente.

De Madame G.G. et de plusieurs riverains de la rue Jean Mermoz

Comme vous avez pu le constater le paysage de la rue Charles de Gaulle a complètement changé depuis l'arrachage des thuyas. De plus la tempête a fait d'importants dégâts. De ce fait, nous avons maintenant une vue sur le parking et sur le bitume, d'autant plus que nos maisons sont construites sur la hauteur... Pouvez-vous intervenir afin qu'une solution soit trouvée : réfection du mur, remplacement de la zone de végétation, rehaussement du mur par une palissade,...

Ce dossier est actuellement étudié par la commission de l'urbanisme. Notre position est claire, d'autant plus qu'il s'agit du centre du village : Il faut reconstruire le mur et rétablir la végétation.

Comité de Défense et

de Protection Stagnovillois

Boîte Postale 23 l'Étang-la-Ville 78620

A la suite de notre article

" AU FIL DES JOURS "

Dans cet article publié dans le bulletin de novembre (n° 79) , nous avons évoqué plusieurs points soulevés par nos adhérents et nos lecteurs, concernant divers aspects de la vie de tous les jours dans notre village :

- l'état de l'allée de la niche et des rives du ru
- le lierre de la fontaine St Pierre restaurée par notre comité
- le réverbère disgracieux de l'escalier de la gare
- les chemins piétonniers, leur éclairage et les bancs publics,...

Pour étudier ces différents points, nous avons rencontré le 22 janvier le responsable de la commission de l'urbanisme et nous en avons profité pour analyser ensemble l'approche pluriannuelle de la municipalité et ses projets importants comme le futur centre technique. Nous serons attentifs à tout ce qui sera fait pour améliorer notre cadre de vie et nous continuerons à transmettre vos idées.

En même temps nous sommes bien conscients que tout n'est pas possible et que les travaux supplémentaires entraînés par la dernière tempête ne peuvent que retarder les projets les moins urgents.

